

*Situation économique*

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a la parole.

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Longueuil tienne de tels propos à la Chambre. Il n'affirme pas, mais c'est lui qui lance la rumeur. Je n'ai vu cela nulle part. Il est énormément habile, il serait capable de tuer un chat sans le noyer. Cela est sûr. Monsieur le président, je demande respectueusement à la présidence que le député de Longueuil retire ses paroles, parce que ce n'est pas parlementaire, je n'accepte pas qu'on lance une telle rumeur en plein Parlement canadien en laissant penser que ce sont les autres qui ont lancé cela. Alors je demande à la présidence d'exiger qu'il retire tout simplement les paroles qu'il a prononcées, les premières surtout.

**M. Pinard:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que j'ai cru comprendre dans l'intervention du député de Longueuil, c'est qu'il a posé une question. Maintenant le député qui vient de prendre la parole et ceux de son parti jouent des airs de vierges offensées. Écoutez, ce n'est pas nous qui avons tenu la conférence de presse hier, monsieur le président, pour dire qu'on allait demander au très honorable premier ministre de faire certaines concessions s'il voulait avoir notre appui, en parlant du vote de ce soir, en matière énergétique, pour assurer des approvisionnements...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Sur le point soulevé par l'honorable député de Drummond, je n'ai pas à entrer dans le débat, je n'ai pas à discuter sur ce qui se dit en dehors de la Chambre ou sur ce qui s'écrit dans les journaux.

● (1730)

Ce dont je ne puis accepter des remarques de l'honorable député de Longueuil (M. Olivier), c'est tout simplement son insinuation qu'un député, premier ministre ou non, ait cherché au moyen d'une lettre d'acheter ou d'obtenir la faveur d'un autre honorable député, ce qui peut refléter sur l'intégrité des deux honorables députés qui sont concernés.

En somme, je pense qu'à certains moments la Chambre peut se permettre certaines légèretés, mais la façon dont l'honorable député de Drummond (M. Pinard) a fait ses remarques est plus acceptable, je pense, que l'insinuation directe qui a été faite par l'honorable député de Longueuil, qui, à mon avis, peut facilement nuancer son allusion.

**M. Pinard:** Si je peux compléter les remarques que je faisais, je suis convaincu que ce que l'honorable député de Longueuil a voulu dire en posant sa question, ce qui est interprété par certains comme étant une imputation de motifs, ce qu'il a voulu dire, c'est que tout simplement cette correspondance avait pour effet de rechercher une entente entre deux partis politiques pour en venir à un accord sur un vote. Je ne crois pas que l'honorable député de Longueuil ait voulu dire qu'un parti avait acheté un autre député, ou quoi que ce soit de ce genre. Mais la réalité, monsieur le président, c'est qu'il faut interpréter les remarques du député de Longueuil dans leur contexte. Le député de Longueuil, ce à quoi il a fait allusion, c'est justement à ces faits précis que j'ai expliqués, savoir

qu'hier une conférence de presse a été tenue en dehors de la Chambre, et vous devez tenir compte de ces faits pour comprendre les remarques de l'honorable député de Longueuil. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de retirer quelque parole que ce soit.

**M. l'Orateur adjoint:** Je ne vois pas en quoi l'honorable député de Drummond aide la présidence à régler le problème. Je ne vois pas pourquoi il a à répondre des remarques de l'honorable député de Longueuil. Ce serait beaucoup plus simple si ce dernier disait à peu près dans les mêmes mots que vient de répéter l'honorable député de Drummond ce que je viens d'entendre.

L'honorable député de Longueuil a la parole.

**M. Olivier:** Je fais le même rappel au Règlement. Monsieur le président, je suis entièrement d'accord sur ce que vient de soutenir le député de Drummond et, raison de plus, c'est pour tenter de sauvegarder ce qui nous appartient le plus, la démocratie et le rôle d'un premier ministre du Canada. Il faut que ce premier ministre soit inattaquable à mes yeux, et cela est extrêmement important. C'est strictement cela que j'ai voulu démontrer. Je veux faire cesser ces folles rumeurs. Je pense que c'est ternir le rôle d'un premier ministre que de laisser planer de telles rumeurs. Et ce qui est drôle, c'est qu'il n'y a aucun député de son parti qui ait voulu le défendre.

**M. l'Orateur adjoint:** Je dois dire que les dernières remarques de l'honorable député sont très acceptables à la présidence et à tous les autres députés.

**M. Roy (Beauce):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je pense avoir été suffisamment mis en cause dans cette affaire pour pouvoir avoir le droit de m'exprimer.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! En ce qui concerne les remarques de l'honorable député de Longueuil, j'ai accepté ses explications et les motifs additionnels qu'il nous a donnés pour avoir dit ce qu'il aurait dit ou ce que j'ai cru qu'il voulait insinuer, et je les accepte en totalité. Je donne donc la parole à l'honorable député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy).

**M. Roy (Beauce):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est mon droit de soulever la question immédiatement après que des incidents se sont produits. C'est pourquoi je vous demande de me donner l'occasion de m'exprimer.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député de Beauce (M. Roy) pose la question de privilège.

**M. Roy (Beauce):** Je vous remercie, monsieur le président. Il y a des paroles qui ont été dites et qui ont laissé planer toutes sortes de doutes. Ce n'est pas la première fois que je siége dans un Parlement, et ce genre de situation est complètement inacceptable de personnes qui ont le respect de leurs collègues. Je ne demande pas seulement au député de Drummond (M. Pinard) et au député de Longueuil (M. Olivier) de retirer leurs paroles, je leur demande tout simplement de s'excuser.

**M. Olivier:** Jamais!